

MAÎTRE D'OUVRAGE

MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORET
Rue Saint-Claude 95590 - NERVILLE-LA-FORET

MAÎTRE D'OEUVRE



REHABILITATION DU CŒUR DE VILLAGE



CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES (CPC)
COORDINATION ENTRE CORPS D'ETAT

TABLE DES MATIERES

0. INFORMATIONS GENERALES	3
1. INCIDENCES CHANTIER PROPRE	3
2. GENERALITES.....	3
3. LOT N° 00 « DESAMIANTAGE/DEMOLITIONS ».....	3
4. LOT N°01 « VRD/ESPACES VERTS »	4
5. LOT N°02 « BASE VIE/BASE VIE/ECHAFAUDAGE/TERRASSEMENT/GROS-OEUVRE »	5
6. LOT N° 03 « ETANCHEITE/TOITURE VEGETALISEE »	6
7. LOT N° 04 « MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE/METALLERIE »	6
8. LOT N° 05 « PLATRERIE/DOUBLAGES »	8
9. LOT N° 06 « MENUISERIES INTERIEURES/FAUX-PLAFOND BOIS/SEPARATIFS WC »	9
10. LOT N°07 « ELECTRICITE/PLANCHER CHAUFFANT »	10
11. LOT N°08 « PLOMBERIE/SANITAIRE/VENTILATION »	10
12. LOT N°09 « REVETEMENT DE SOLS/FAÏENCES »	11
13. LOT N° 10 « REVETEMENTS DES MURS EXTERIEURS »	12
14. LOT N°11 « PEINTURE/NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER »	12

0. INFORMATIONS GENERALES

Le présent document consiste à décrire les limites de prestations entre les différents corps d'état, concernant les travaux de réhabilitation du cœur de village 95590 NERVILLE – LA – FORET.

Chaque entreprise sera tenue de se conformer au présent document, celui-ci étant complémentaire aux C.C.T.P. par corps d'état.

1. INCIDENCES CHANTIER PROPRE

Chapitre commun à l'ensemble des corps d'état répondant au présent Appel d'offre pour respect de la cible chantier à faible impact environnemental du programme environnemental, à savoir pour le titulaire de chacun des lots attribués au présent Appel d'Offre :

- Chaque entreprise devra nommer son responsable environnement pour la durée des travaux qui devra veiller au respect des contraintes de la charte chantier propre et fournir un plan d'aménagement de chantier.

- L'engagement de chaque entreprise sur la charte chantier propre devra répondre à un certain nombre d'exigences et notamment liste non exhaustive :

- Réduisant les nuisances causées aux riverains,
- Minimisant les risques pour la santé des ouvriers concernant l'utilisation des produits de construction,
- Limitant les pollutions et nuisances de proximité et internes au chantier,
- Limitant les consommations d'eau et d'énergies sur le chantier,
- Mettant en place une politique de gestion des déchets et d'en diminuer leur quantité.
- Un document, relatif à la démarche engagée, est joint au dossier D.C.E. et présente ainsi :
 - Les objectifs visés pour l'opération,
 - Les exigences environnementales spécifiques en phase chantier.

2. GENERALITES

Chaque entreprise titulaire des lots concernés par le présent projet devra l'implantation de leurs propres ouvrages par rapport au trait de niveau général dû par le lot Gros œuvre.

3. LOT N° 00 « DESAMIANTAGE/DEMOLITIONS »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « VRD/Espaces verts » :

La démolition de dallages isolés, de massifs et de socles extérieurs.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre/Terrassement/Gros-oeuvre » :

La démolition de constructions existantes,

Les démolitions partielles de bâtiment.

Les démolitions de clôtures extérieures.

Pour les lifts ou systèmes d'évacuation des déchets à prévoir jusqu'aux zones de stockage et d'évacuation, localisation suivant préconisation du coordonnateur SPS.

Pour les installations de chantier.

4. LOT N°01 « VRD/ESPACES VERTS »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Constat d'huissier organisé par l'entreprise, avec « invitation » aux autres corps d'état.

Installations de chantier.

Réalisation du trait de niveau.

Les travaux de piquetage et d'implantation nécessaires aux ouvrages intérieurs.

La démolition de la construction existante.

La démolition partielle de bâtiments.

Les démolitions de clôtures extérieures.

A la charge du lot « Electricité/Plancher chauffant » :

Le branchement électrique de chantier.

Implantation des ouvrages.

Equipements à l'intérieur du bâtiment.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

Le branchement eau du chantier.

Dépose et enlèvement des installations existantes non réutilisées.

La modification des alimentations et des évacuations existantes pour nouveaux emplacements.

Implantation des ouvrages.

Equipements à l'intérieur du bâtiment.

Le raccordement des descentes E.P. extérieures.

5. LOT N°02 « BASE VIE/BASE VIE/ECHAFAUDAGE/TERRASSEMENT/GROS-OEUVRE »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « VRD/Espaces verts » :

Les travaux de piquetage et d'implantation nécessaires aux ouvrages extérieurs.

A la charge du lot « Plâtrerie/Doublages » :

La fourniture et la pose des cloisons de distribution créées.

La fourniture et la pose des cloisons de doublages.

A la charge du lot « Electricité/Plancher chauffant » :

Les percements pour les distributions horizontales dans les ouvrages existants y compris rebouchage après travaux et les réservations dans les ouvrages créés.

Le rebouchage brut de ces percements horizontaux.

Les dévoiements provisoires et définitifs des réseaux existants.

Les informations aux autres corps d'état des indications nécessaires à l'exécution des travaux du présent lot concernant plusieurs entreprises : gaines, conduits noyés, électricité, etc.

La restitution des degrés coupe-feu des cloisons traversées.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

Les percements pour les distributions horizontales dans les ouvrages existants y compris rebouchage après travaux et les réservations dans les ouvrages créés.

Le rebouchage brut de ces percements horizontaux.

Les dévoiements provisoires et définitifs des réseaux existants.

Les informations aux autres corps d'état des indications nécessaires à l'exécution des travaux du présent lot concernant plusieurs entreprises : gaines, conduits noyés, plomberie, etc.

La restitution des degrés coupe-feu des cloisons traversées.

A la charge du lot « Revêtements de sols/Faïences » :

Le trait de niveau pour toutes zones concernées par le projet.

A la charge du lot « Revêtements des murs extérieurs » :

La fourniture et la pose de l'isolation par l'extérieur des façades du hall créé.

6. LOT N° 03 « ETANCHEITE/TOITURE VEGETALISEE »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Pour l'utilisation des échafaudages généraux pendant la durée des travaux.

Pour la réception des supports.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

Pour l'implantation des réseaux généraux et des descentes E.P. intérieures.

A la charge des lots techniques :

Pour les traversées diverses en toiture terrasse.

7. LOT N° 04 « MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE/METALLERIE »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Pour l'utilisation des échafaudages généraux pendant la durée des travaux.

Le trait de niveau pour toutes zones concernées par le projet.

Indication et traçage des nus repères pour implantation des châssis,

Exécution des pièces d'appui, et seuils de portes.

Pour l'exécution des scellements.

Pour jonction entre menuiserie et doublage/cloison.

A la charge du lot « VRD/Espaces verts » :

La signalétique des espaces extérieurs.

A la charge du lot « Menuiseries intérieures/Faux-plafond bois/Séparatifs WC » :

L'organigramme des serrures.

La fourniture des canons provisoires de chantier.

A la charge du lot « Revêtements de sols/Faïences »

Le niveau fini des revêtements de sol.

A la charge du lot « Electricité/Plancher chauffant » :

Pour raccordement électrique du portail sur contrôle d'accès.

Pour l'alimentation et le raccordement de la motorisation de la porte sectionnable du bâtiment des services techniques.

Pour la fourniture et la pose des plans de sécurité et d'évacuation.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

L'indication des sections des grilles de VMC à intégrer dans les menuiseries extérieures.

8. LOT N° 05 « PLÂTRERIE/DOUBLAGES »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Le trait de niveau pour toutes zones concernées par le projet.

La création de trémies supérieures à 1 m² de section.

Le bouchement de trémies et de gaines supérieures à 1 m² de section.

A la charge du lot « Menuiseries intérieures/Faux-plafond bois/Séparatifs WC » :

Pour la fourniture et la pose des blocs-portes et des ouvrages menuisés.

Pour la fourniture et la pose des trappes de visite.

A la charge des lots Techniques :

Pour l'implantation de leurs ouvrages et incidence pour réserver l'espace libre utile au passage de ces divers ouvrages.

Pour assurer le ragréage et la mise à niveau des rebouchements effectués dans les ouvrages en plâtrerie.

Le rebouchement soigné des saignées dans les ouvrages de plâtrerie, tout en restituant l'aspect plan et l'éventuel degré coupe-feu de l'ouvrage.

La création de trémies inférieures ou égales à 1 m² de section.

Le bouchement de trémies et de gaines inférieures ou égales à 1 m² de section, en respectant les degrés Coupe-Feu et acoustiques des éléments traversés.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

La protection feu (flocage ou clapet coupe-feu) des gaines de ventilation.

La fourniture et la pose des grilles de soufflage, reprise et VMC.

Le rebouchage brut de ces percements horizontaux rebouchages avec obligation de recouvrir le degré d'isolation et de coupe-feu initial.

Les informations aux autres corps d'état des indications nécessaires à l'exécution des travaux du présent lot concernant plusieurs entreprises : gaines techniques, gaines, conduits noyés, etc.

Les dévoiements provisoires et définitifs des réseaux existants.

La fourniture et la pose des fourreaux.

Les supportages des gaines, des tuyauteries et de tout équipement.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

Toutes les informations nécessaires au lot « Plâtrerie/Doublages » fournies en temps utile pour la bonne exécution des ouvrages.

La confection des percements dans les cloisons.

Les finitions de rebouchages bruts effectués rebouchages avec obligation de recouvrir le degré d'isolation et de coupe-feu initial.

Les indications nécessaires au présent lot.

A la charge du lot « Electricité/Plancher chauffant » :

Les saignées et trous divers pour mise en place des câbleries, fourreaux, boîtiers.

Les pré-scellements correspondants nécessaires à la tenue en place des équipements.

9. LOT N° 06 « MENUISERIES INTERIEURES/FAUX-PLAFOND BOIS/SEPARATIFS WC »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Le trait de niveau pour toutes zones concernées par le projet.

Pour l'implantation des huisseries de portes ou autres ouvrages à implanter dans les différentes parois verticales.

Pour réception des supports et implantation des ouvrages.

Pour niveau fini des ouvrages.

Pour la pose des huisseries métalliques et bois.

A la charge du lot « Menuiseries intérieures/Faux-plafond bois/séparatifs WC » :

La pose et la dépose des canons provisoires des portes.

A la charge du lot « Electricité/Plancher chauffant » :

Pour l'implantation des éclairages intégrés aux panneaux muraux et au faux-plafond bois.

A la charge du lot « Carrelage / Faïence » :

Pour la fourniture et la pose des plinthes en carrelage.

A la charge du lot « Peinture/Nettoyage de fin de chantier » :

Pour l'application de la peinture de finition sur les ouvrages destinés à être peints.

10. LOT N°07 « ELECTRICITE/PLANCHER CHAUFFANT »

NOTA : Aucune intervention à prévoir en courants faibles (téléphonie, internet).

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Etanchéité/Toiture végétalisée » :

La remontée d'étanchéité des sorties de câbles en toiture terrasse.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

La création de trémies supérieures à 1 m² de section.

Le bouchement de trémies et de gaines supérieures à 1 m² de section.

A la charge du lot « Menuiseries intérieures/Faux-plafond bois/Séparatifs WC » :

Les habillages et coffrages divers suivant indications des plans techniques.

A la charge du lot « Menuiseries extérieures/Serrurerie/Métallerie » :

Le percement pour passage des alimentations et asservissement du portail extérieur d'accès à la cour de l'école.

Le contact dans l'armoire de commande pour l'asservissement avec le contrôle d'accès.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

La transmission des plans PB pour l'implantation des terminaux.

La définition des besoins et transmission du bilan de puissance PB.

11. LOT N°08 « PLOMBERIE/SANITAIRE/VENTILATION »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Les réservations, les percements et les trémies pour les distributions verticales dans les ouvrages en béton existant y compris rebouchage après travaux et les réservations dans les ouvrages béton futur suivant plans d'exécutions réalisés par le lot Plomberie.

Les rebouchements des réservations communes à plusieurs corps d'état.
Les socles maçonnés.
Les souches en toiture.
La création de trémies supérieures à 1 m² de section.
Le bouchement de trémies et de gaines supérieures à 1 m² de section.

A la charge du lot « Etanchéité/Toiture végétalisée » :

Les relevés d'étanchéité des sorties de ventilation des chutes créées et/ou modifiées EU / EV à travers la toiture.
La mise à disposition des moignons.

A la charge du lot « Plâtrerie/Doublages » :

Tous les renforts nécessaires dans les cloisons pour le supportage des appareils sanitaires.

A la charge du lot « Peinture/Nettoyage de fin de chantier » :

Les deux couches de peinture de finition sur les supports et tuyauteries restant visibles dans les locaux, à l'exception de celles situées en locaux techniques.
Peinture définitive de l'installation avant repérage conventionnel.

12. LOT N°09 « REVETEMENT DE SOLS/FAÏENCES »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Le trait de niveau pour toutes zones concernées par le projet.
Les maçonneries et structures créées et/ou modifiées.
Pour réception des supports existants et/ou créés.
La création de trémies supérieures à 1 m² de section.
Le bouchement de trémies et de gaines supérieures à 1 m² de section.
Les siphons de la zone sanitaires et du bâtiment des services techniques.

A la charge des lots « Plâtrerie/Doublages » et « Peinture/Nettoyage de fin de chantier » :

Pour réception des supports et implantation des ouvrages.

A la charge des lots corps d'état techniques :

Pour implantation de leurs ouvrages.
Pour passage des fourreaux.
La création de trémies inférieures ou égales à 1 m² de section.
Le bouchement de trémies et de gaines inférieures ou égales à 1 m² de section, en respectant les degrés Coupe-Feu et acoustiques des éléments traversés.

13. LOT N° 10 « REVETEMENTS DES MURS EXTERIEURS »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Pour l'utilisation des échafaudages généraux pendant la durée des travaux.

Le trait de niveau pour toutes zones concernées par le projet.

A la charge des lots techniques :

La fourniture et la mise en place des grilles de ventilation avec volets de surpression pour la ventilation de la chaufferie.

A la charge des lots « Plâtrerie doublages » et « Revêtements des murs extérieurs » :

Pour implantation de leurs ouvrages.

14. LOT N°11 « PEINTURE/NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER »

Se référer au C.C.T.P. du lot concerné, et en complément :

PGC et demandes SPS :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

RICT :

Pour rapport et observations du dossier PRO/DCE.

A la charge du lot « Base vie/Echafaudage/Terrassement/Gros-oeuvre » :

Pour réception des supports et implantation des ouvrages.

A la charge du lot « Plâtrerie/Doublages » :

L'implantation de leurs ouvrages.

La fourniture et la mise en œuvre des doublages thermiques.

La finition préparatoire des différents joints entre plaques.

A la charge du lot « Menuiseries intérieures/Faux-plafond bois/Séparatifs WC » :

La couche d'impression sur supports bois destinés à recevoir une peinture de finition.

A la charge du lot « Menuiseries extérieures/Serrurerie/Métallerie » :

La couche protectrice inhibitrice de rouille des supports métalliques destinés à recevoir une peinture de finition.

A la charge du lot « Plomberie/Sanitaire/Ventilation » :

La fourniture et la pose des miroirs.

A la charge des lots corps d'état techniques :

Pour implantation de leurs ouvrages.

Les deux couches de peinture antirouille sur l'ensemble des fournitures le nécessitant.

La peinture ou revêtement anticorrosion sur toutes les pièces métalliques apparentes tels que canalisations, fourreaux, chemin de câbles, gaines, supports, etc.

L'étiquetage complet de l'installation et de la peinture pour les tuyauteries aux normes en vigueur des locaux techniques existants conservés et des locaux techniques créés ou modifiés.

A la charge du lot « Revêtements de sols/Faïences » :

Pour le niveau fini des revêtements de sol.

Pour la fourniture et la pose des inserts entre revêtement de sol dur de deux zones et entre revêtement de sol durs et un autre revêtement.

Pour la fourniture et la pose des profils de seuil de porte.